

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 SEPTEMBRE 2015**  
**SÉANCE ORDINAIRE**

*L'an deux mil quinze, le 16 septembre à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation de Madame le Maire en date du 10 septembre sous la présidence de Madame Geneviève THIL, Maire.*

**Présents :** Mmes, Ms ICAME Christine, THIL Jean-Marc, SOUCHON Dominique, STEINMETZ Béatrice, GRIMMER Bernard, FRELIGER Henri, PHILIPPE René, FRANTZ Boris, KUKOVICIC Céline, HARSLEM Gérard.

I) **Projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée**

Le Maire informe le conseil municipal que l'ordonnance du 25 septembre 2014 modifie les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Agenda d'Accessibilité Programmée, mis en place pour les ERP communaux qui sont : la Mairie, la Salle des Jeunes – Bibliothèque, l'Eglise et les Vestiaires du Football Club.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

**Approuve** l'Agenda d'Accessibilité Programmée

**Autorise** Madame le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

II) **Schéma de mutualisation du DUF**

La loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 impose aux intercommunalités d'élaborer un schéma de mutualisation des services.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le projet de schéma de mutualisation des services du DUF.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

III) **Questions diverses**

a) **Autorisation d'accès Parcelle THIL René**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

**D'annuler** les délibérations du 17 juin 2011 et du 1<sup>er</sup> juin 2012

**D'accorder** une autorisation d'accès, à Monsieur THIL René, sur sa parcelle à partir de la rue des Ecoles, avec une obligation de remise en état du mur de clôture dans un délai de 6 mois à partir de la signature d'une convention qui reprend les termes de cet accord.

**Autorise** Madame le Maire à signer cette convention